

Arrêté N° 2017_00805_VDM

ARRÊTÉ MUNICIPAL LISTANT LES IMMEUBLES CONCERNES

PAR LA CAMPAGNE DE RAVALEMENT DENOMMEE

« GLANDEVES »

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

Vu l'arrêté n°12/052/SG précisant les dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation en matière de ravalement de façades,

Vu le règlement communal de la publicité, des enseignes et pré-enseignes de la Ville de Marseille, en vigueur,

Vu les documents d'urbanisme de la Ville de Marseille, en vigueur,

Considérant que le présent arrêté a pour objet de lister les immeubles concernés par la campagne d'injonction de ravalement de façade « **GLANDEVES** »,

Considérant que la façade des immeubles donnant sur l'axe « **GLANDEVES** », ainsi que la (les) façade(s) en retour desdits immeubles, formant un angle entre cet axe et les autres voies de circulation, ont fait l'objet d'un constat,

Considérant que la propreté de chaque immeuble donne lieu à un classement dans deux catégories : état de propreté satisfaisant et état de propreté non satisfaisant,

Considérant que tout immeuble classé dans la catégorie état de propreté non satisfaisant fait l'objet d'une lettre d'injonction de ravalement de façades,

ARRETONS

ARTICLE 1^{er}

L'ensemble des immeubles figurant dans la liste en annexe font l'objet de la campagne d'injonction de ravalement de façade « **GLANDEVES** ».

ARTICLE 2

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Envoyé en préfecture le 26/06/2017

Reçu en préfecture le 26/06/2017

Affiché le

SLOW

ID : 013-211300553-20170619-2017_00805_VDM-AR

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

Robert ASSANTE

Monsieur l'Adjoint délégué à
l'Environnement, au Ravalement de façade,
au Patrimoine Municipal, au Relations avec
l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération
Marseillaise, au Patrimoine Municipal hors
Équipements Publics

Signé le : 19 juin 2017

**ANNEXE n° 1 de l'Arrêté Municipal
AXE DE RAVALEMENT « GLANDEVES »**

N° de parcelle	N° de voie	Type de voie	Libellé de voie	Arrdt	Ville
201804 B0361	5	rue	Glandevès	13001	MARSEILLE
201804 B0360	7	rue	Glandevès	13001	MARSEILLE
201804 B0350	10	rue	Glandevès	13001	MARSEILLE
201804 B0319	11	rue	Glandevès	13001	MARSEILLE
201804 B0337	12	rue	Glandevès	13001	MARSEILLE
201804 B0320	13	rue	Glandevès	13001	MARSEILLE
201804 B0336	14	rue	Glandevès	13001	MARSEILLE
201804 B0322	17	rue	Glandevès	13001	MARSEILLE
201804 B0323	19	rue	Glandevès	13001	MARSEILLE
201804 B0324	21	rue	Glandevès	13001	MARSEILLE
201804 B0325	23	rue	Glandevès	13001	MARSEILLE
201804 B0326	25	rue	Glandevès	13001	MARSEILLE
201804 B0327	27	rue	Glandevès	13001	MARSEILLE
201804 B0330	28	rue	Glandevès	13001	MARSEILLE
201804 B0328	29	rue	Glandevès	13001	MARSEILLE
201804 B0338	13	Rue	Saint Saens	13001	MARSEILLE